



LE NOUVEL OBSERV'ACTEUR

SGSS et S2E - NANTES

Janvier 2019 - N° 177

Dans ce numéro :

Stratégie 2020	1
AGIRC-ARRCO	2.1
Vos représentants	2.2

Stratégie 2020, dividende 2,20

Malgré la belle mobilisation du 14 décembre, la Direction a clôturé les négociations salariales. En versant dès janvier, la prime « Macron » de 250 €, elle met fin à tout espoir d'une augmentation du montant jusqu'au 1000 € défiscalisé et non assujetti aux cotisations sociales.

Nous ferons donc partie des salariés d'une entreprise du CAC 40 les moins bien lotis.

Triste palmarès, cela n'est pas fait pour calmer la grogne des salariés.

Et que dire du coup de rabot de nos avantages sociaux sur tout ce qui n'est pas obligatoire (médaille du travail et indemnités de fin de carrière) ou tout ce qui est assujetti à cotisations sociales (prime de transport).

Comment adhérer à cette décision !

L'entreprise va mal ?

Option confirmée indirectement par Caroline GUILAUMIN, DRH du Groupe, en réponse aux revendications des Organisations Syndicales CFTD, CGT, CFTC et FO en plénières du CSEC du 20 décembre. Elle ne fera pas marche arrière : « *il en va*

de la pérennité des emplois et de la survie de cette entreprise ».

Société Générale était la dernière des banques françaises sur le dernier stress tests de l'Autorité Bancaire Européenne.

Société Générale a cédé en 2018, plusieurs de ses filiales en Europe, Privat Banking Belgique, la Bulgarie, l'Albanie, la Pologne, la Serbie...mais aussi des participations françaises comme celle avec la banque Postale.

Et pourtant

Lors de la présentation du plan stratégique 2018/2020, à l'Investor Day de novembre

2017, Frédéric OUDEA a promis une augmentation du gain par action jusqu'à environ 6,5€ à perspective 2020, avec un plancher à 2,20€. Un dividende 2018 à 2,20€ va être proposé au Conseil d'Administration puis aux votes des actionnaires.

Côté rémunérations des dirigeants, nous n'avons pas eu d'annonce de baisse de leur enveloppe au même titre que celle des parts variables de SGSS Nantes. Nous vous invitons à consulter l'historique de leurs rémunérations sur notre site cfdt-sg.fr pour vous rendre compte qu'elles progressent même.

Côté avantages sociaux, nous n'avons pas entendu parlé non plus de la suppression de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) de 53 400 € financé par SG pour Lorenzo BINI SMAGHI, président de Société Générale, pour son logement de fonction.

Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures !

C'est ce que les salariés et la CFTD condamnent.

Les conditions de travail se dégradent, il

devient difficile de proposer une prestation de qualité aux clients, notre pouvoir d'achat baisse, il faut être agile, accepter le changement, la transformation... Nos efforts ne valent-ils rien ?

Toute cette stratégie pour les actionnaires ? Ils ne semblent pourtant plus sensibles à la politique de Société Générale, au vu de la courbe du cours de l'action.

Entre inquiétude et colère, la CFTD demande un discours cohérent et des actes concrets, associés à une politique à long terme qui préserve nos clients, les salariés et notre capital.



L'obstination avec laquelle la Direction persiste, année après année à réduire notre pouvoir d'achat en n'octroyant plus d'augmentation collective et en s'attaquant à nos avantages sociaux, en dit long sur l'aveuglement et l'enfermement de nos dirigeants dans leur sphère.

Après des années de sacrifices et de disette sur l'autel de la rentabilité du Groupe, nous devons une nouvelle fois abandonner une partie de nos avantages sociaux, en l'occurrence un plafonnement des indemnités de fin de carrière et la moitié de la prime de la médaille du travail pour satisfaire des actionnaires toujours plus gourmands.

Attention à ne pas briser la fragile paix sociale par cupidité. Il risque d'arriver un moment, et nous n'y sommes sûrement pas très loin, où la corde sera tellement usée qu'elle pourra rompre à tout instant avec des conséquences incontrôlables.

En refusant de répondre aux revendications des organisations syndicales, la Direction refuse d'écouter les salariés et leurs problématiques.

Le fossé se creuse autant dans la vision que l'un et l'autre avons de l'entreprise que dans les rémunérations.

La Direction serait donc par conséquent bien inspirée de réfléchir sérieusement à la situation avant qu'il ne soit trop tard.

Eric BURTEL
RS au CE

NOA d'honneur



A Société Générale qui baisse la prime mensuelle de transport pour effectuer votre trajet domicile-lieu de travail de 7,63€ à 4€ pour ne pas payer de cotisations sociales...et au passage gagner encore quelques miettes sur notre dos !

Le chiffre du mois : 54

Nombre d'embauches en CDI en 2018. Il y a bien longtemps que nous n'avions pas vu ça !



Fusion retraites complémentaires AGIRC - ARRCO, ce qui change pour vous

Les régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour former un régime unifié « AGIRC - ARRCO », commun à tous les salariés du secteur privé en France. Concrètement, le nouveau système de cotisation ne fait plus aucune différence entre les salariés cadres et non cadres. Cette fusion est issue de l'accord national interprofessionnel d'octobre 2015 visant à trouver un équilibre financier et harmoniser les régimes de retraite complémentaire par diverses mesures :

Uniformisation de la valeur du points :

Vos points de retraite acquis antérieurement sont préservés. La valeur du point ARRCO reste inchangé à 1,2513€. Le nombre de points AGIRC est converti pour que la valeur du point soit à l'identique du point ARRCO, soit 1,2513€ (1 ancien point x 0,4352€ = 0,3477982898 nouveau point x 1.2513€).



Modification et augmentation des taux de cotisations :

Remplacement des Tranches A, B, C et de l'AGFF par désormais deux tranches : la première (T1) du premier euro payé jusqu'au montant correspondant à un plafond mensuel de la Sécurité sociale (3 377 euros pour l'année 2019), la seconde (T2) comprise entre un et huit plafonds (3 377 € > salaires ≤ 27 016 € bruts). Les cotisations d'un salarié proche du Smic ont augmenté de 1 à 2 euros par mois (et de 3 à 6 euros pour les employeurs) tandis qu'un cadre gagnant autour de 4 000 euros brut par

mois a vu sa cotisation augmenter d'environ 15 euros.

Le bonus/malus :

Pour les retraités disposant du taux plein dès l'âge de départ à la retraite et ce jusqu'à l'âge du taux plein, un abattement temporaire encore appelé malus sera appliqué pendant 3 ans maximum sur les pensions complémentaires ARRCO et AGIRC s'ils ne diffèrent pas d'un an leur départ à la retraite. En revanche, pour ceux qui décident de prolonger leur carrière, un système de surcote temporaire sera appliqué sur ces mêmes pensions au-delà d'une année supplémentaire de décalage.

Pour plus d'informations consultez le [site de l'AGIRC-ARRCO](#) et le dé-cryptage sur [le site de la CFDT](#).

Cotisation	Part salarié	Part employeur
Tranche 1	3,15%	4,72%
CEG (contribution d'équilibre général) T 1	0,86%	1,29%
Tranche 2	8,64%	12,95%
CEG (contribution d'équilibre général) T 2	1,08%	1,62%
CET (contribution d'équilibre technique) T 1 et 2	0,14%	0,21%

Elections professionnelles en novembre 2019

2019 sera l'année des élections professionnelles dans notre établissement. Fini les DP, CE, CHSCT, place au CSEE, Comité Social et Economique d'Entreprise.

Les missions resteront les mêmes. Vos élus CFDT continueront à vous représenter auprès de la Direction en cas de difficultés dans votre activité, à vous défendre en cas de désaccord avec votre hiérarchie ou votre RH, à vous conseiller; mais aussi géreront les Activités sociales et Culturelles si toutefois la majorité change.

Actuellement, il y a 8 postes au CE et 11 en DP soit 19 élus, ainsi que 7 désignés au CHSCT. Demain, il y aura 14 élus de CSEE dont 5 membres de la Commission Santé, Sécurité

et Conditions de travail.

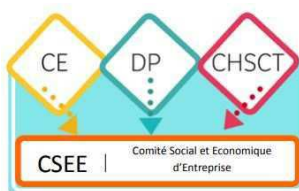
Avec la composition actuelle de notre effectif pour faire une liste complète de 14 titulaires et 14 suppléants, la CFDT devra présenter :

8 TMB Titulaires = 5 Femmes et 3 Hommes et autant en suppléants.

6 Cadres Titulaires = 3 Femmes et 3 Hommes et autant en suppléants.

Ainsi chaque population sera représentée au sein du CSEE.

L'élection aura lieu en Novembre 2019. Vous pouvez peut être penser que nous en parlons un peu tôt. Peut être. Mais la CFDT a l'ambition de présenter une belle liste complète et un projet qui vous donne envie de la placer organisation syndicale majoritaire de l'établissement.



Construire la liste sera un premier pas. Comme actuellement, il faudra des profils différents mais avec une volonté commune : travailler ensemble pour les salariés.

Construire un projet sera le deuxième temps, car c'est avec les candidats de notre liste que nous détaillerons nos orientations pour les 4 années à venir.

Commencer à former nos futurs élus, c'est aussi notre priorité pour leur donner les clés pour bien commencer dans leur mandat.

N'attendez plus, si vous souhaitez participer à notre projet, si vous souhaitez vous investir davantage dans la vie de l'entreprise, si la CFDT est l'étiquette qui vous convient le mieux, si vous souhaitez juste soutenir l'équipe CFDT, n'hésitez plus, faites le premier pas, prenez contact avec un des élus CFDT et adhérez !

Une réaction, une question, une suggestion, n'hésitez pas, contactez-nous via cfdt.sgnantes@gmail.com

Numéro rédigé par Eric BURTEL, Nathalie COUCHELLOU, Sylvie POUPARD-GARDE